



RECUEIL
DES **A**CTES
ADMINISTRATIFS
DU **D**EPARTEMENT

**COMMISSION PERMANENTE
DU 6 DÉCEMBRE 2021**

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2021

N° 2021-664 - Attribution complémentaire relative aux actions 2021 financées par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Agées en Meurthe-et-Moselle

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité des suffrages exprimés**,

- prend acte de l'annulation du versement de la subvention de 15 000€ attribuée à la Ville de Frouard décidé dans le cadre de la délibération n°2021-359 de la commission permanente du 13 décembre 2021 ;
- décide, sous réserve de l'approbation du comité restreint de la Conférence des financeurs qui se réunira le 30 novembre 2021, de l'attribution d'une subvention de 68 000€ au FDCH ;
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire programme P421 – opération O009 – enveloppe E07 – article 10237-65738 sous fonction 532.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-665 - Avenant n°1 de la convention pluriannuelle relative aux relations entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et le Conseil Départemental 2021 - 2024

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et le Département présenté en annexe ;
- autorise sa Présidente à signer l'avenant au nom du Département.

N° 2021-666 - Avenant à la convention fixant les relations entre la Région Grand Est et le Département de Meurthe-et-Moselle pour la desserte du site de l'ancien ONF sur la commune de Bois de Haye

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH

Vu la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs (LOTI),

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales complétée par la loi n° 2006-10 du 5 janvier 2006,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

Vu la délibération n°18CP-1683 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 12 octobre 2018,

Vu l'arrêté du 13 septembre 2019 portant réquisition par l'Etat des bâtiments de l'ex- campus ONF situé à Bois-de-Haye,

Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve l'avenant à la convention liant la Région Grand Est et le Département de Meurthe-et-Moselle, présenté en annexe, pour la desserte du site de l'ONF sur la commune de Bois-de-Haye,
- autorise sa présidente à signer ladite convention, au nom du Département,
- précise que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget annexe du REMM, Programme 464, Opération 013, Enveloppe E017, Article 62428 (frais de transport des usagers).

N° 2021-667 - Subvention à l'association France Victimes 54

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- accorde à l'association France Victimes 54 une subvention de 2 000 € au titre du financement de la manifestation ;
- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme 442 – opération 015 – enveloppe 05.

N° 2021-668 - Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté - Crédits 2021 Volet B : Convention formalisant le soutien à la création d'une "transformerie" de produits frais par l'association ARELIA (Nancy)

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue de les subventions suivantes à l'association ARELIA dans le cadre du projet de création d'une "transformerie" de produits frais :
 - 20 000 € pour une aide au démarrage du projet sur les 12 prochains mois,
 - 60 000€ pour soutenir les investissements nécessaires à la réalisation du projet,
- approuve les termes de la convention jointe en annexe,
- autorise la Présidente à signer cette convention au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires et concernant la subvention de fonctionnement seront imputés au chapitre 65 article 6574 sous fonction 58, programme P442, opération O020, enveloppe E05 et au chapitre 204 article 20421 sous fonction 58, programme P442, opération O020, enveloppe E09 pour la subvention d'investissement.

N° 2021-669 - Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté - Crédits 2021 Volet B : Convention formalisant l'aide au démarrage de l'association "Emplettes et cagettes" (Toul)

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue une subvention de 3 000 € à l'association « Emplettes et cagettes » au titre de la stratégie pauvreté ; subvention destinée à apporter un appui à l'investissement ;
- attribue une subvention de 10 000 € à l'association « Emplettes et cagettes » au titre de la stratégie pauvreté ; subvention destinée à apporter une aide au démarrage des activités de l'association qui a une attention toute particulière vers les publics en difficulté ;

- approuve les termes de la convention telle que jointe en annexe ;
- autorise la présidente à signer la convention au nom du Département ;
- précise que les crédits nécessaires et concernant la subvention de fonctionnement seront imputés au chapitre 65 article 6574 sous fonction 58, programme P442, opération O020, enveloppe E05 et au chapitre 204 article 20421 sous fonction 58, programme P442, opération O020, enveloppe E09 pour la subvention d'investissement.

N° 2021-670 - Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté - Crédits 2021 Volet B : Convention pour le développement de l'activité de production maraîchère et des paniers solidaires par LORTIE

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue à l'association LORTIE les subventions suivantes :
 - une subvention d'investissement d'un montant de 15 000 € sur les crédits stratégie pauvreté 2021 pour soutenir l'investissement de nouvelles serres afin de développer l'activité notamment en direction des publics en difficulté ;
 - une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € sur les crédits transition écologique du Programme Alimentaire Territorial pour soutenir l'action dans son ensemble et notamment le développement des ateliers cuisine et la démarche pédagogique de l'action ;
- approuve les termes de la convention telle que présentée en annexe ;
- autorise la présidente à signer la convention au nom du Département ;
- précise que les crédits seront imputés au chapitre 204 article 20421 sous fonction 58, programme P442, opération O020, enveloppe E09 pour la subvention d'investissement et au chapitre 65, opération O009, enveloppe E14 concernant la subvention de 5 000 €.

N° 2021-671 - Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté - Crédits 2021 Volet B : Subventions d'appui aux fédérations départementales des associations caritatives (Resto du coeur et Banque Alimentaire) et conventions relatives à l'ensemble des financements attribués en 2021

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue une subvention :
 - à l'association **Les Restos du Coeur** d'un montant de 15 000 € pour soutenir le fonctionnement du camion itinérant des Restos du Cœur qui vient en aide aux populations en situation de précarité alimentaire dans le Lunévillois ses possibilités d'acheter des denrées locales et venir en soutien au frais de déménagement de l'antenne de Laxou ;
 - à l'association **La Banque Alimentaire de Meurthe-et-Moselle** d'un montant de 17 000€ pour soutenir le fonctionnement du réseau d'ateliers cuisine sur le Grand Nancy et une subvention d'investissement de 8 500 € pour compléter et renouveler du matériel de conservation et transport ;
- approuve les termes des conventions jointes en annexe ;
- autorise la Présidente à signer ces conventions au nom du Département ;
- précise que les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 065 - article 6574 sous fonction 58 - programme P442 – opération O020– enveloppe E05 concernant les subventions de 15 000 et 17 000 € et au chapitre 204 – article 20421 sous fonction 58 – programme P442, opération O020, enveloppe E09 pour la subvention d'investissement de 8 500 €.

N° 2021-672 - Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté - Crédits 2021 Volet B : Soutien à l'association Familles Rurales de Badonviller pour la mise en place du passeport santé sexuelle

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue à l'association FAMILLES RURALES DE BADONVILLER une subvention de fonctionnement de 15 000 € au titre de l'exercice 2021 ;
- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 65 – article 6574 - sous-fonction 58 - Programme 442 – Opération 20.

N° 2021-673 - Subvention de fonctionnement - Terres à vivre

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente **à l'unanimité**,

- accorde à l'association Terres à Vivre une subvention d'un montant de 3 000 € au titre de l'exercice 2021,
- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme 442 – opération 015 – enveloppe 05.

N° 2021-674 - Subvention de fonctionnement - Groupes d'entraide Mutuelle Espoir 54

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue une subvention d'un montant total de 10 000€ au titre de l'exercice 2021 à l'association Espoir 54 pour le fonctionnement des trois GEM en reconduction de la subvention de 2020. Cette subvention devra être répartie de la manière suivante :
 - 4 000 € pour le GEM Le Relais de la Vie (soit 2 000 € par lieu d'accueil),
 - 2 000 € pour le GEM Le Fil d'Ariane,
 - 4 000 € pour le Parasol (soit 2 000 € par lieu d'accueil).
- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme 442 – opération 015 – enveloppe 05.

N° 2021-675 - E-54 Santé - Déploiement des projets de téléconsultation en Meurthe-et-Moselle

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve les projets d'expérimentation de télémédecine sur le Nord du territoire,
- autorise sa Présidente à signer les courriers de mise en œuvre des actions au nom du Département.

N° 2021-676 - E-54 Santé - Convention annuelle de subvention entre le Département de Meurthe-et-Moselle et le Département de la Meuse

Rapporteur : Mme Rosemary LUPO
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- accorde une subvention d'un montant de 150 000 € au Département de la Meuse pour l'année 2021 au titre du projet e-Meuse Santé,
- approuve les termes de la convention annuelle de subvention entre le Département de la Meuse et le Département de Meurthe-et-Moselle, présentée en annexe,
- autorise sa Présidente à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des documents qui lui sont liés, au nom du Département de Meurthe-et-Moselle.

N° 2021-677 - Expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi - prolongation du conventionnement avec l'Etat

Rapporteur : Mme Silvana SILVANI
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité des suffrages exprimés**,

- approuve les termes de l'avenant de prolongation du conventionnement avec l'Etat relatif à l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi,
- autorise sa Présidente à signer ledit avenant au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-678 - Convention d'objectifs et de moyens entre l'Association d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée et le Département de Meurthe-et-Moselle du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021

Rapporteur : Mme Silvana SILVANI
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité des suffrages exprimés**,

- approuve la convention, telle que présentée en annexe, à conclure entre l'Association d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, l'Etat, Pôle emploi et le Département de Meurthe-et-Moselle relative au versement de la contribution au développement de l'emploi du Département à l'Association d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021 ;
- autorise la Présidente à signer cette convention au nom du Département ;
- fixe la contribution financière prévisionnelle du Département au fonds d'expérimentation territoriale à hauteur de **90 466,37 €** pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021 ;
- désigne madame Silvana SILVANI, vice-présidente déléguée à l'insertion, pour représenter le Département au sein du comité local pour l'emploi ;

- précise que les crédits seront imputés sur le chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - programme P411 - opération O011 – enveloppe E07.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-679 - Action support à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (offre d'insertion)

Rapporteur : Mme Silvana SILVANI

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- approuve l'avenant n° 1 à la convention 2021 avec l'association Valo Lab pour son action « Tempo Job » en lien avec le territoire de Longwy, présenté en annexe ;
- autorise sa présidente à signer au nom du Département le présent avenant n°1 à la convention 2021.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-680 - Action support à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (parcours d'insertion)

Rapporteur : Mme Silvana SILVANI

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- approuve l'avenant n° 1 à la convention 2021 avec l'association ARELIA pour son action « ALTER'NATIVE » en lien avec les territoires du Lunévillois et du Val de Lorraine ;
- autorise sa présidente à signer au nom du Département l'avenant n° 1 ci-joint à la convention 2021.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean

LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-681 - Fonctionnement des collèges publics

Rapporteur : M. Serge DE CARLI

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- décide d'attribuer les subventions comme indiquées dans les tableaux présentés en annexe,
- autorise sa présidente à verser directement aux établissements concernés les sommes correspondantes, au nom du Département,
- précise que les crédits seront prélevés sur le programme 344 :
 - Moyens de fonctionnement des établissements – Opération O002 – Collèges utilisation d'installations sportives,
 - Moyens de fonctionnement des établissements – Opération O020 – Enseignants référents,
 - Moyens de fonctionnement des établissements – Opération O007 – Fournitures et entretien EMAT,
- déspecialise pour le collège Jules-Ferry de NEUVES-MAISONS 1 516 € de crédits de fonctionnement en vue de l'acquisition de vêtements de travail pour les affecter en investissement au service Opération en Capital pour l'acquisition d'un équipement destiné à améliorer l'ergonomie du travail des agents ATTEE.

N° 2021-682 - Dotations de fonctionnement pour travaux dans les collèges publics

Rapporteur : M. Serge DE CARLI

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue aux collèges publics les dotations de fonctionnement pour travaux selon le tableau joint en annexe,
- autorise sa présidente à verser directement aux collèges les sommes correspondantes, au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :
 - Dotation pour sinistres : Opération P 343 O 020 - chapitre 65 article 65511 - sous fonction 221,
 - Dotation pour travaux urgents : Opération P 343 O 010 - chapitre 65 article 65511 - sous fonction 221.

N° 2021-683 - Conventions restauration

Rapporteur : M. Lionel ADAM

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la convention quadripartite entre le collège Léodile-Béra de LONGLAVILLE, le lycée Reiser, le Département et la Région présentée en annexe,

- approuve la convention quadripartite entre le collège Albert-Lebrun de LONGWY, le lycée Darche, le Département et la Région présentée en annexe,
- approuve la convention quadripartite entre le collège Vauban de LONGWY, le lycée Mézières, le Département et la Région présentée en annexe,
- approuve la convention quadripartite entre le collège Guynemer de NANCY, le lycée Cyfflé, le Département et la Région présentée en annexe,
- approuve la convention quadripartite entre le collège Jean-Moulin de TOMBLAINE, le lycée Varoquaux, le Département et la Région présentée en annexe,
- approuve la convention tripartite de fonctionnement du service de restauration entre le collège Anatole-France de MONT-SAINT-MARTIN, la commune de MONT-SAINT-MARTIN et le Département présentée en annexe,
- approuve l'avenant n°1 à la convention de fonctionnement de la demi-pension entre le collège Ferdinand-Buisson de THIAUCOURT, le Syndicat Intercommunal Scolaire de Thiaucourt et le Département présenté en annexe,
- autorise sa Présidente à signer ces conventions et cet avenant au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Serge DE CARLI.

N° 2021-684 - Logements dans les collèges publics

Rapporteur : M. Serge DE CARLI

Vu les avis des conseils d'administration des collèges

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- attribue l'occupation du logement au sein du collège Joliot-Curie de DIEULOUARD à monsieur Olivier BOURGEOIS par nécessité absolue de service (régularisation),
- attribue l'occupation du logement au sein du collège Joliot-Curie de DIEULOUARD à madame Marie DEVISSE par nécessité absolue de service,
- attribue l'occupation du logement au sein du collège Joliot-Curie de DIEULOUARD à monsieur Mickaël LOUIS par nécessité absolue de service,
- attribue l'occupation du logement au sein du collège René-Nicklès de DOMMARTEMONT à monsieur Olivier BOURGEOIS par nécessité absolue de service,
- attribue l'occupation du logement au sein du collège Amilcar-Zannoni de HOMECOURT à monsieur Hervé REGGIANINI par nécessité absolue de service,
- attribue l'occupation du logement au sein du collège Alfred-Mézières de JARNY à madame Sandrine NISI par nécessité absolue de service,
- attribue l'occupation du logement au sein du collège Louis-Aragon de JARNY à monsieur Yassine AIT JALLOUL par nécessité absolue de service,
- attribue l'occupation du logement au sein du collège Louis-Aragon de JARNY à monsieur Christian WANTZ par nécessité absolue de service,
- attribue l'occupation du logement au sein du collège Emile-Gallé de LEXY à monsieur Geoffrey GARZANDAT par nécessité absolue de service (régularisation),
- attribue l'occupation du logement au sein du collège Jacques-Monod de LUDRES à madame Farida DEHAS par convention d'occupation précaire,
- attribue l'occupation du logement au sein du collège Anatole-France de MONT-SAINT-MARTIN à madame TESSIER-ZIEMNIAK par nécessité absolue de service,
- attribue l'occupation du logement au sein du collège Saint-Exupéry de SAINT-NICOLAS-DE-PORT à madame Sonia ARNOULD par nécessité absolue de service,
- attribue l'occupation du logement au sein du collège Valcourt de TOUL à monsieur Joël COLIN par nécessité absolue de service,

- attribue l'occupation du logement au sein du collège Théodore-Monod de VILLERUPT à monsieur David DE MEIS par nécessité absolue de service,
- autorise sa présidente à signer, au nom du Département, la convention d'occupation précaire en pièce jointe, au profit de madame Farida DEHAS, occupant un logement au sein du collège Jacques-Monod de LUDRES attribué lors de la commission permanente du 06/12/2021.

N° 2021-685 - Nomination des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges

Rapporteur : M. Serge DE CARLI

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- désigne pour une durée de trois ans, les personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration qui ont été proposées par le représentant de notre assemblée et le chef d'établissement. Elles seront présentées lors des prochaines réunions.

N° 2021-686 - Actions d'Éducation Artistique et Culturelle

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le présent rapport, aux établissements suivants :
 - Le collège Robert-Géant de Vézelize : 2 000 €
 - Le collège Jacques-Grüber de Colombey-les-Belles : 1 500 €
- précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 346 Education artistique et culturelle, opération 006 Education artistique.

N° 2021-687 - Musée du château de Lunéville : acquisitions et subventions 2021

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- prend acte des éléments de présentation sur les acquisitions d'œuvres pour les collections du musée du Château de Lunéville,
- approuve ces acquisitions pour un montant total de 135 082 € ainsi que leur intégration aux collections du musée et précise que les crédits sont inscrits au budget 2021,
- autorise la présidente à solliciter toutes subventions liées à ces acquisitions.

N° 2021-688 - Bourse départementale d'enseignement supérieur

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- accorde une bourse départementale d'enseignement supérieur telle que présentée en annexe,

- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le programme 153, opération 002, nature analytique 6513.23 FD Bourses.

N° 2021-689 - CTS - Fonctionnement - Territoire de Longwy

Rapporteur : M. André CORZANI
Vu l'avis de la commission Territoriale de Longwy,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O001.

N° 2021-690 - CTS - Fonctionnement - Territoire de Briey

Rapporteur : M. André CORZANI
Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O002.

N° 2021-691 - CTS - Investissement - Appui aux Projet Territoriaux - Territoire de Briey

Rapporteur : M. André CORZANI
Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E02 - opération O002.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Jacky ZANARDO.

N° 2021-692 - CTS - Investissement - Soutien aux Communes Fragiles - Territoire de Briey

Rapporteur : M. André CORZANI
Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E03 - opération O002.

N° 2021-693 - CTS - Fonctionnement - Territoire Terres de Lorraine

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale de Terres de Lorraine,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- attribue la subvention telle que proposée dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E01 – opération O003.

N° 2021-694 - CTS Investissement - Appui aux projets territoriaux - Territoire Terres de Lorraine

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale de Terres de Lorraine,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- attribue la subvention telle que proposée dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E02 – opération O003.

N° 2021-695 - CTS - Investissement - Soutien aux communes fragiles - Territoire Terres de Lorraine

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale de Terres de Lorraine,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 – opération O003.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Pascal SCHNEIDER.

N° 2021-696 - CTS - Investissement - Appui aux projets territoriaux - Territoire du Val de Lorraine

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale du Val de Lorraine,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur AP CTS Appui aux projets territoriaux – P223 – enveloppe E02 – opération O004.

N° 2021-697 - CTS - Fonctionnement - Territoire du Lunévillois

Rapporteur : M. André CORZANI
Vu l'avis de la commission Territoriale du Lunévillois,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,
- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O005.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Luc BINSINGER.

N° 2021-698 - CTS - Investissement - Soutien aux communes fragiles - Territoire du Lunévillois

Rapporteur : M. André CORZANI
Vu l'avis de la commission Territoriale du Lunévillois,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,
- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 - opération O005.

N° 2021-699 - CTS - Fonctionnement - Territoire Grand Nancy

Rapporteur : M. André CORZANI
Vu l'avis de la commission Territoriale du Grand Nancy,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,
- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau ci-joint,
- approuve la convention à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et le centre social OHS Beauregard-Buthégnemont,
- autorise sa Présidente à signer la convention au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE CTS 2016-2021 - Animation territoriale – Programme P223 - Contrats territoires solidaires – Opération O006 – Grand Nancy.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45
Nombre « Contre » : 0
Nombre « Abstention » : 0
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Eric PENSALFINI.

N° 2021-700 - MMD 54 - Prolongation de la convention de partenariat 2018-2021

Rapporteur : M. André CORZANI
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre MMD 54 et le Département du 25 juin 2018,
- autorise sa présidente à signer cet avenant au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. André CORZANI.

N° 2021-701 - Subventions aux communes ayant adhéré à l'offre de service couplée SPL XDEMAT-MMD 54

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- autorise le versement des subventions aux communes adhérentes à l'offre de service conjuguée de la SPL XDEMAT/MMD 54 listées dans le tableau joint en annexe, selon les barèmes indiqués,
- précise que la subvention sera versée à la commune concernée à réception de la preuve de paiement de la facture à la SPL XDEMAT,
- précise que les crédits nécessaires soit un total de 55 084 € seront prélevés sur le programme 381, enveloppe 18, opération 039.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 41

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 5 - M. André CORZANI, M. Antony CAPS, M. Pascal SCHNEIDER, M. Denis KIEFFER, M. Christopher VARIN.

N° 2021-702 - Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) sur la communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve les termes de la convention d'ORT sur la communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Bernard BERTELLE.

N° 2021-703 - Aménagement foncier : aide départementale à la replantation de vergers familiaux suite à l'opération d'aménagement foncier de la commune de CLAYEURES

Rapporteur : M. André CORZANI
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue au bénéficiaire la subvention de 197 € telle que présenté dans le tableau joint en annexe au titre de l'aide départementale à la replantation de vergers familiaux suite à l'opération d'aménagement foncier de la commune de Clayeures,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante : P 231 – Enveloppe E02 – Opération O026 – Na 9656 – 204/2042174 - Subvention vergers personnes de droit privé.

N° 2021-704 - Conditions particulières de location d'infrastructure génie civil et maintenance associée

Rapporteur : Mme Audrey BARDOT
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve les termes des conditions particulières de location d'infrastructure de génie civil et de la maintenance associée,
- autorise la Présidente à signer ces conditions particulières au nom du Département.

N° 2021-705 - Avenants n°1 et 2 du Programme d'Intérêt Général (PIG) porté par le Pays de la Déodatie (Anah)

Rapporteur : Mme Sylvie BALON
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve les termes des avenants n°1 et 2 de la convention relative au programme d'intérêt général (PIG) porté par le Pays de la Déodatie présentés en annexe,
- autorise sa présidente à signer ces avenants au nom du Département.

N° 2021-706 - CAUE - Prolongation de la convention de partenariat 2020-2021

Rapporteur : M. Sylvain MARIETTE
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve l'avenant n° 2 à la convention du 13 janvier 2020 entre le CAUE et le Département,
- autorise sa présidente à signer ledit avenant au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - Mme Barbara THIRION.

N° 2021-707 - Convention de groupement de commandes entre le Département et diverses collectivités concernant la mise en œuvre d'animations transition écologique

Rapporteur : M. Sylvain MARIETTE
de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la convention-type présentée en annexe relative au groupement de commandes entre le Département et diverses collectivités ayant souhaité adhérer au groupement de commandes pour la mise en œuvre d'animations transition écologique,
- autorise sa présidente à signer les conventions de groupement de commandes au nom du Département.

N° 2021-708 - Colline de Sion - Lancement d'un appel à projets pour la location du restaurant - désignation d'une commission de sélection

Rapporteur : M. Antony CAPS
Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve le lancement d'un nouvel appel à projets pour la mise en location sous la forme d'une convention d'occupation précaire et révocable du restaurant sur le site de Sion pour une durée de deux ans,
- approuve le cahier des charges associé à cet appel à projets ainsi que les conditions de location et périmètre décrits dans le rapport et le cahier des charges présenté en annexe.

N° 2021-709 - Fonds départemental exceptionnel de solidarité

Rapporteur : M. Antony CAPS
Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- dans le cadre du fonds départemental exceptionnel de solidarité, décide d'accorder une aide de :
 - 39 000 € à l'association La Banque alimentaire,
 - 4 000 € à l'association La Soupe pour les sans-abri,
 - 15 000 € à l'association Les Restos du cœur – Relais du cœur de Meurthe-et-Moselle,
 - 12 000 € à l'association Secours Populaire français de Meurthe-et-Moselle,
 - 7 000 € à l'association Familles rurales de la Côte en Haye,
 - 3 000 € à l'association Tennis Club Nancy Forêt de Haye,
 - 8 000 € à l'association Joeuf Homécourt Basket,
- précise que ces crédits seront prélevés sur le programme 381, opération 046, enveloppe 04, chapitre 67, imputation 6748.34 et 6748.57 Autres subventions exceptionnelles.

N° 2021-710 - Salon international de l'agriculture 2022 - Subvention à la chambre départementale d'agriculture

Rapporteur : M. Antony CAPS
Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- accorde une subvention de 45 000 € à la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle pour l'organisation de la représentation de la Meurthe-et-Moselle au Salon international de l'agriculture 2022,
- approuve la convention relative à l'organisation de la présence du Département de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de cette manifestation,
- autorise la présidente à signer cette convention au nom du Département,
- précise que cette somme sera prélevée sur le budget de la direction de la communication, programme 545, opération O001, enveloppe E01.

N° 2021-711 - Subventions départementales aux projets culturels présentés dans le cadre du label 'Capitale européenne de la Culture'- Esch2022

Rapporteur : M. Vincent HAMEN

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue, au titre de son soutien aux projets culturels présentés dans le cadre du label « Capitale européenne de la culture » - Esch2022, les subventions telles que proposées dans le présent rapport, aux porteurs de projets suivants :
 - ALPAM / Eden Europa pour 15 000 €,
 - Emmanuel Graff / L'Usine secrète pour 4 000 €,
- autorise sa présidente à signer la convention financière relative au projet Eden Europa au nom et pour le compte du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 261, opération O003, enveloppe E17.

N° 2021-712 - Coopération internationale : appui aux acteurs de terrain

Rapporteur : M. Vincent HAMEN

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité des suffrages exprimés**,

- accorde une subvention de :
 - 3 000 € à l'association Ayud'art,
 - 900 € à l'association Lorraine Niombato,
- précise que ces crédits seront prélevés sur le programme 371, opération 001, enveloppe 01, chapitre 65, imputation 6574.048 Subvention de fonctionnement aux personnes, associations de droit privé et autres organismes privés.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 40

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 4 - M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Corinne LALANCE, Mme Sylvaine SCAGLIA.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 2 - M. Thibault BAZIN, Mme Anne LASSUS.

N° 2021-713 - Appui du Département de Meurthe-et-Moselle à l'association SOS Méditerranée et participation à la Plateforme des collectivités solidaires de SOS Méditerranée

Rapporteur : M. Vincent HAMEN

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **adopté à la majorité,**

- attribue une subvention de 10 000 € à l'association SOS Méditerranée,
- autorise sa présidente à signer la charte d'adhésion à la plateforme des collectivités solidaires de SOS Méditerranée au nom du Département de Meurthe-et-Moselle,
- précise que ces crédits seront prélevés sur le chapitre 67, imputation 6748.01 Subvention exceptionnelle, programme 371–Opération 005.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 40

Nombre « Contre » : 1 - Mme Sylvaine SCAGLIA.

Nombre « Abstention » : 3 - M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 2 - M. Thibault BAZIN, Mme Anne LASSUS.

N° 2021-714 - Partenariat avec le Centre de Gestion concernant l'accès des agents à une protection santé

Rapporteur : Mme Michèle PILOT

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- décide de poursuivre la participation sociale complémentaire pour le risque santé sous la forme de l'adhésion à un contrat groupe et non plus sous la forme de labellisation à compter du 1^{er} janvier 2022,
- décide l'adhésion au contrat groupe souscrit par le centre de gestion dont le montant forfaitaire est de 2 000 € par an à compter du 1^{er} janvier 2022,
- autorise la présidente à signer cette convention d'adhésion au nom du Département,
- décide le versement d'un montant forfaitaire de 15 € pour l'ensemble des agents souscrivant à ce contrat à compter du 1^{er} janvier 2022, ce montant étant porté à 20 € pour les agents souscrivant aux formules 2 et 3 du contrat,
- précise que ce montant forfaitaire est versé dans la limite de 50% du montant mensuel de la cotisation (par exemple, pour le niveau 1, la cotisation est fixée à 22 € pour les agents de moins de 30 ans, la participation du Département sera alors de 11 €),
- précise qu'un bilan sera présenté en comité technique (bilan social) afin d'examiner l'impact de cette évolution.

N° 2021-715 - Aide du Conseil départemental à un agent de la collectivité au titre du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale (FIPHFP)

Rapporteur : Mme Michèle PILOT

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- décide, le financement au titre du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale (FIPHFP), du fauteuil de Monsieur F. M. pour un montant de 1 330 €,

- précise que cette dépense sera imputée sur le compte 651123-0211, « aides au titre du fonds départemental de compensation du handicap ».

N° 2021-716 - Présentation du cadre réglementaire des avantages en nature

Rapporteur : Mme Michèle PILOT
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- prend acte des éléments d'information contenus dans le présent rapport,
- décide l'attribution d'un véhicule de fonction au titre de l'année 2021 et conformément à la loi du 90-1067 du 28/11/90, constituant ainsi un avantage en nature, aux agents assurant les fonctions suivantes, au vu de l'arrêté d'organisation des services et de l'organigramme de la collectivité :
 - Directrice Générale des Services,
 - Directeur Général Adjoint Solidarités,
 - Directeur Général Adjoint Territoires,
 - Directeur Général Adjoint Ressources,soit en tout 4 personnes.

N° 2021-717 - Demande de garantie d'emprunt de 100%: Meurthe-et-Moselle Habitat (Foug)

Rapporteur : Mme Michèle PILOT
VU les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;
VU l'article 2298 du code Civil ;
VU le Contrat de Prêt n°126906 en annexe signé entre Meurthe-et-Moselle Habitat ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

DECIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante du département de Meurthe-et-Moselle accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 422 741 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 126906 constitué de 6 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil départemental s'engage pour toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

N° 2021-718 - Demande de garantie d'emprunt de 50%: BATIGERE (Liverdun)

Rapporteur : Mme Michèle PILOT

VU les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du code civil ;

VU le Contrat de Prêt n°122566 en annexe signé entre BATIGERE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

DECIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante du département de Meurthe-et-Moselle accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 806 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°122566 constitué de 2 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil départemental s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

N° 2021-719 - Adhésion au groupement de commandes de services de Communications électroniques de la Métropole du Grand Nancy (2022 - 2026)

Rapporteur : Mme Michèle PILOT

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- approuve la convention constitutive du groupement de commandes et autorise l'adhésion à un tel groupement pour les lots n° 1 et 5 ;
- prend acte la désignation de la Métropole du Grand Nancy comme coordonnateur dudit groupement, en vue de la passation des marchés publics conformément aux règles de fonctionnement prévues par la convention ;
- autorise la Présidente à signer ladite convention au nom du Département ainsi que tout acte dans le cadre de l'exécution des marchés publics à intervenir ;
- accepte de donner mandat au représentant légal de la Métropole du Grand Nancy pour signer au nom et pour le compte de la collectivité les marchés publics à intervenir et tout acte y afférent ;
- autorise le versement d'une participation aux frais de fonctionnement du groupement tel que prévus par la convention constitutive du groupement de commandes.

N° 2021-720 - Convention de mise à disposition au profit de l'association CUBI PRODUCTION

Rapporteur : Mme Michèle PILOT
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **adopté à la majorité,**

- approuve la convention de mise à disposition consentie à titre gratuit au profit de l'association CUBI PRODUCTION, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, portant sur les parcelles sises à Maxéville cadastrées section AI n°343 et 345,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-721 - Convention de mise à disposition du site Monplaisir à Vandœuvre-lès-Nancy

Rapporteur : Mme Michèle PILOT
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition à titre gracieux des anciens logements de fonction du site de l'ancien collège Monplaisir, situé 12 rue Jacques Callot à Vandœuvre-lès-Nancy, pour les jeunes majeurs au profit de l'association REALISE, d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-722 - Convention de mise à disposition du site rue Chopin à Nancy

Rapporteur : Mme Michèle PILOT
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- approuve la convention de mise à disposition conclue entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association REALISE, portant sur les locaux sis 7 rue Frédéric Chopin à Nancy, prenant effet à compter du 10 janvier 2022 pour une durée de cinq années, aucune redevance n'étant due,

- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-723 - Mise à disposition d'un logement à Lunéville

Rapporteur : Mme Michèle PILOT

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la mise à disposition par convention précaire et révocable de l'appartement sis 27, rue Jeanne d'Arc à Lunéville à monsieur Didier LAURAIN, pour une redevance annuelle de 5 292 € et une provision mensuelle pour charges de 125 €, sachant que les frais de chauffage sont arrêtés à quatre radiateurs et la consommation d'eau à 75 m³, à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

N° 2021-724 - Château de Lunéville - Mise à disposition au profit du conservatoire de la broderie perlée

Rapporteur : Mme Michèle PILOT

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la mise à disposition de locaux d'une surface d'environ 39 m² dans l'aile sud du château de Lunéville, au profit du conservatoire de la broderie perlée, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, en vue d'y organiser des formations, dans les conditions exposées au présent rapport et conformément à l'annexe jointe, en contrepartie d'une redevance annuelle de 235 €,
- approuve la mise à disposition de locaux d'une surface d'environ 157 m² dans l'aile sud du château de Lunéville, au profit du conservatoire de la broderie perlée, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, en vue d'y organiser une exposition de broderie perlée, dans les conditions exposées au présent rapport et conformément à l'annexe jointe, en contrepartie d'une redevance annuelle de 300 €,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

N° 2021-725 - Château de Lunéville - Titre d'occupation au profit de l'association "les amis de l'histoire culturelle européenne"

Rapporteur : Mme Michèle PILOT

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve le titre d'occupation à titre gratuit, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, d'un espace d'environ 160 m² situé au premier étage du commun sud du château de Lunéville, au profit de l'association « les amis de l'histoire culturelle européenne », dans les conditions exposées au présent rapport et conformément à l'annexe jointe,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

N° 2021-726 - Château de Lunéville - Titre portant occupation du domaine public au profit de l'association "le rucher du Lunévillois"

Rapporteur : Mme Michèle PILOT

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve le titre d'occupation, délivré gracieusement, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, portant sur une partie des serres du château de Lunéville, ainsi que sur un espace pédagogique, au profit de l'association « le rucher du Lunévillois », dans les conditions exposées au présent rapport et conformément à l'annexe jointe,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

N° 2021-727 - Site de Sion - Convention d'occupation précaire et révocable au profit de Madame BERGER

Rapporteur : Mme Michèle PILOT

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la mise à disposition précaire et révocable, au profit de madame Isabelle BERGER, d'une partie de la parcelle cadastrée à Saxon Sion, section AE n°65, pour la période courant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, pour une redevance annuelle de 76 €,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

N° 2021-728 - Transfert de dépendances de voirie au profit de la Métropole du Grand Nancy

Rapporteur : Mme Michèle PILOT

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve le transfert de propriété à titre gracieux, entre le Département de Meurthe-et-Moselle et la métropole du Grand Nancy, des parcelles listées ci-dessous, dans le cadre du transfert de compétence routière exposé au présent rapport, intervenant par acte notarié dont les frais seront à la charge de l'acquéreur,

Commune	Parcelle	Surface	Commune	Parcelle	Surface
Art-sur-Meurthe	ZA 163	718	Essey-lès-Nancy	AR 219	41
Essey-lès-Nancy	AK 104	110	Essey-lès-Nancy	AR 221	248
Essey-lès-Nancy	AM 54	75	Heillecourt	AE 115	104
Essey-lès-Nancy	AM 55	443	Heillecourt	AE 117	20
Essey-lès-Nancy	AM 56	4 344	Heillecourt	AE 119	645
Essey-lès-Nancy	AM 57	1 283	Houdemont	AO 115	73
Essey-lès-Nancy	AN 5	2 870	Ludres	AB 442	30
Essey-lès-Nancy	AN 58	1 780	Pulnoy	AE 65	90
Essey-lès-Nancy	AN 59	1 265	Pulnoy	AE 67	107
Essey-lès-Nancy	AN 118	131	Saulxures-lès-Nancy	AA 17	6 335
Essey-lès-Nancy	AN 138	3 812	Saulxures-lès-Nancy	AA 30	3 712
Essey-lès-Nancy	AN 147	2 057	Saulxures-lès-Nancy	AZ 240	5 523
Essey-lès-Nancy	AN 150	852	Tomblaine	AM 229	2 222
Essey-lès-Nancy	AN 151	529	Tomblaine	AM 236	177
Essey-lès-Nancy	AN 155	318	Tomblaine	AM 238	216
Essey-lès-Nancy	AN 178	805	Tomblaine	AT 127	385
Essey-lès-Nancy	AO 111	284	Tomblaine	AT 282	61
Essey-lès-Nancy	AO 135	395	Tomblaine	AT 524	56
Essey-lès-Nancy	AO 141	3	Tomblaine	AV 29	19 240
Essey-lès-Nancy	AO 582	1 500	Tomblaine	AV 30	90
Essey-lès-Nancy	AO 584	28	Vandoeuvre-lès-Nancy	AL 217	41
Essey-lès-Nancy	AR 218	134			

- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

N° 2021-729 - Opération routière "Liaison Frouard/Liverdun" - Indemnisation au profit de Mme SCHULZ épouse MULLER Anne-Laure et M. MULLER Philippe

Rapporteur : Mme Michèle PILOT
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve le versement d'une indemnisation d'un montant total de 2 652 € au profit de Mme SCHULZ épouse MULLER Anne-Laure et M. MULLER Philippe, demeurant 14 rue Haute à Bezange-La-Grande (54370), suite au transfert de propriété de la parcelle cadastrée à Frouard section AO 1354, intervenu le 24 avril 2019 par le rendu de l'ordonnance d'expropriation,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

N° 2021-730 - RD 15 - Friaucelle - Convention de gestion du domaine public routier

Rapporteur : Mme Michèle PILOT
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la convention de gestion du domaine public routier proposée dans le cadre des travaux d'aménagement réalisés par la commune de Friaucelle pour la création d'une chaussée à voie centrale banalisée, pour une durée de 5 années renouvelables après accord,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

N° 2021-731 - RD 611 - RD 10a Francheville - Acquisitions par voie d'expropriation

Rapporteur : Mme Michèle PILOT
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- décide de recourir à la procédure d'expropriation pour acquérir les emprises nécessaires à la réalisation de l'opération de sécurisation du carrefour entre les RD 611 et RD 11a sur la commune de Francheville,
- autorise sa présidente à mettre en œuvre la procédure d'expropriation et à signer les documents nécessaires correspondants au nom du Département.

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

- Publication Mensuelle -

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :

Mme Claudine SAVEAN
Directrice Générale des Services Départementaux

CONCEPTION - REDACTION - MISE EN PAGE - DIFFUSION :

Service de l'Assemblée : Mmes Patricia TRESSON et Marie NIDERLEIDNER

RESPONSABLE DE LA REDACTION :

Mme Linda MAROC-MAXANT
Responsable du service de l'Assemblée

IMPRESSION :

M. Marvin BERG
Imprimerie Départementale
(48 Esplanade Jacques Baudot - CO 900 19 - 54035 NANCY CEDEX)

ABONNEMENTS :

Service gratuit sur simple demande écrite adressée à :

Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
48 Esplanade Jacques Baudot
Case Officielle n°900.19
54035 NANCY CEDEX
☎ : 03.83.94.54.54